



# LA VIGILANTE

CINQUIÈME ANNÉE  
BIMESTRIEL  
MAI 2007  
N°26

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles · tel : 02 250 37 85 · courriel : [la.vigilante@apefasbl.org](mailto:la.vigilante@apefasbl.org)

Rien ne prédispose plus au conformisme que le manque de formation.  
Gustave THIBON (auteur conformiste)

Comité de rédaction : Bernard DE BACKER (responsable rédactionnel, lay-out), Raphaël EMMANUELIDIS, Paul LODEWICK, Jacques SEPULCHRE (éditeur responsable), Dominique WAUTIER, FRANÇOIS WILLEMOT.  
Relecture et corrections : Gisèle CHAZOTTE. Reproduction autorisée avec mention de la source.



LA VIGILANTE est une lettre d'information, émanant de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), qui paraît cinq fois l'an. L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.

Les numéros précédents sont accessibles sur le portail de l'APEF. Il y est possible de les télécharger en format PDF. Pour accéder à la page du site concernant LA VIGILANTE, cliquez sur le lien : <http://www.apefasbl.org/la-vigilante>

## Au sommaire de ce Vingt-Sixième numéro

1. **Edito** : En Wallonie, la formation continue...
2. **Recherches, interventions et analyses** de l'APEF : Où en est le chantier supervision ?
3. **Ailleurs et autrement** : Le printemps des colloques : Souffrances sociales - coaching - validation des compétences - Les jeunes, la formation et l'emploi...
4. **Notes de lecture** : L. THELEN, « L'exil de Soi. Sans abri d'ici et d'ailleurs » ; G. RACINE, « La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux »
5. **Brèves** : Violence contre certaines catégories de personnes, notamment à l'encontre du personnel du Non-Marchand ; L'enfance en Belgique



### **1. Edito : En Wallonie, la formation continue ...**

Nous tenterons ici **d'extraire les principaux enseignements** du rapport particulièrement touffu remis par Philippe DEFEYT et Thérèse-Marie BOUCHAT à la Ministre ARENA, ayant la formation dans ses compétences dans le Gouvernement wallon : « **La formation en Wallonie : un nécessaire recentrage de la politique régionale** », décembre 2006. Nous disons bien « tenter » car les 129 pages du rapport, riche en tableaux, citations et énumérations diverses, ne permettent pas de dégager facilement des lignes claires du travail d'investigation des deux chercheurs, même si



ceux-ci ont produit une synthèse (des propositions plutôt que des constats). La **complexité du sujet, l'abondance des dispositifs, la multiplicité des acteurs** donnent parfois l'impression d'un patchwork ou d'un labyrinthe propice aux égarements. Est-il possible de faire un **jardin à la française de ce champ wallon un peu ensauvagé ?**

### **Mission dévolue aux auteurs, structure et contenu du rapport**

Une première remarque s'impose d'emblée : **le sujet de l'étude n'est pas tant « la formation »** que – principalement – **« les dispositifs d'insertion par la formation »**. En effet, la mission confiée par la Ministre est « une lecture globale des principaux **dispositifs de formation dépendant en tout ou en partie de la Ministre** ayant la formation dans ses compétences », soit les domaines d'intervention suivants :

« l'alphabétisation, les formations en alternance, les DIISP (« Dispositif Intégré d'Insertion Professionnelle ») les stages, la promotion sociale, le PFI (« Plan Formation-Insertion »), les chèques formation, les chèques formation à la création d'activité, les EFT (« Entreprises de formation par le travail »), les OISP (« Organismes d'insertion socioprofessionnelle »), les formations offertes ou soutenues par le FOREM... ».

**La « cible » centrale apparaît donc bien être constituée par les dispositifs de formation professionnelle pour personnes sans emploi et/ou peu qualifiées.** Objectif pertinent sans aucun doute, mais qui aurait dû induire un intitulé différent du rapport dont le titrage prête quelque peu à confusion. « La formation en Wallonie » est évidemment un sujet beaucoup plus vaste. Comme le note Claude DUBAR<sup>1</sup>, « [la formation continue] de plus en plus considérée comme un facteur important, voire décisif, de la **modernisation des entreprises**, est aussi de plus en plus utilisée pour **faire face à la persistance d'un haut niveau de chômage...** ». C'est visiblement surtout le second volet de la problématique qui a été abordé par nos auteurs.

La lecture de l'énoncé des **10 fiches thématiques qui constituent la deuxième partie du rapport** confirme ce fait. La très grande majorité d'entre elles concerne directement ou indirectement (par le ciblage interne au domaine) la problématique de l'insertion ou de la formation de personnes peu qualifiées.

Le rapport est divisé en **deux chapitres de taille très inégale** :

1. Le **premier**, qui occupe une trentaine de pages, est intitulé « **Le paysage de la formation continue en Wallonie** ». On y fait d'abord un descriptif des principaux **acteurs et dispositifs** de formation continue en Wallonie (mais il ne s'agit que des acteurs-dispositifs publics et parapublics – voir plus haut), puis une analyse des résultats de **l'enquête 2005 sur les forces de travail**.
2. Le **second**, de près de cent pages, est titré « **Les questions et les enjeux** ». Il est donc **divisé en dix thématiques** : la formation des travailleurs, les formations en alternance, efficacité et effets d'aubaine, abandons ou interruptions de formation, l'orientation, la discrimination, les publics éloignés de l'emploi, les formations à la carte, le savoir-être et, enfin : régulations, contrôles et évaluations.

### **Acteurs et dispositifs, participation à la formation (continue)**

Le début du premier chapitre montre bien la persistance d'une **certaine confusion entre la notion de formation en général et celle qui fait l'objet de ce rapport**, comme si les deux étaient équivalents dans l'esprit des auteurs (ou du commanditaire ?). Les auteurs précisent cependant le tir en stipulant que leur objet est bien « de se centrer sur les domaines d'intervention (directe ou indirecte) de la Région wallonne en matière de formation ». Les acteurs de la formation passés en revue seront donc des **acteurs publics ou soutenus par l'aide publique** : administration wallonne (division emploi et

<sup>1</sup> *La formation professionnelle continue*, La Découverte, 2004.



formation professionnelle), FOREM (conseil, formation et support), CESRW, OISP, EFT, Promotion sociale, IFAPME. Et les dispositifs sont ceux que nous avons listés plus haut.

→ Le rapport synthétise ensuite les résultats essentiels de **l'enquête force de travail 2005**, dans lesquels nous pointons quelques éléments significatifs, avec toutes les réserves d'usage concernant ce type d'enquête (clarté des questions, professionnalisme des enquêteurs, etc.). Il est en effet frappant que **toutes les données comparatives Wallonie-Belgique sont en défaveur de la Wallonie** et le seraient **certainement beaucoup plus si la comparaison avait été Wallonie-Flandre**<sup>2</sup>.

- Le pourcentage de **diplômés du supérieur est moindre** (28 % vs 30 %)
- **Il l'est encore plus chez les jeunes 25-29 ans** (37 % vs 42 %), ce qui signifie que l'écart entre la Wallonie et l'ensemble de la Belgique (incluant la Wallonie) se creuse<sup>3</sup>.
- La **participation à la formation continue est moindre, y compris pour les diplômés du supérieur**, ce qui **neutralise la disparité du niveau de diplôme dans les deux populations**.
- Seulement 15 % de la population active wallonne ont participé à une formation au cours de l'année 2005, contre 21 % des actifs belges.
- Si l'on examine plus attentivement les statistiques de l'enquête, on constate que la participation des Wallons à la formation continue **est inférieure à celle de l'ensemble des Belges**, ceci **pour toutes les classes d'âges et tous les niveaux de diplôme**<sup>4</sup>. Ce que montre clairement le tableau ci-dessous :



Proportion (%) de personnes (population active) qui ont participé durant l'année écoulée à une activité de formation continue, par classe d'âges (2005), **Belgique** et **Wallonie**

Diplôme	15-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-64 ans		total	
	B	W	B	W	B	W	B	W	B	W
Sec inf et -	10	6	9	8	10	6	7	5	9	6
Sec sup	14	10	16	11	17	13	17	12	16	11
Sup non univ	29	21	32	27	35	26	30	24	32	25
Univ	40	31	39	32	45	35	41	35	41	33
Total	20	13	22	17	22	16	19	15	21	15

Source : Rapport Bouchat-Defeyt à partir enquête force de travail 2005, tableau APEF

En outre, on remarquera en lisant attentivement le tableau que l'écart de participation à la formation entre la Belgique et la Wallonie **croît avec le niveau de diplôme**, et ceci dans toutes les classes d'âges. Au total, on constate un écart de 8 % pour le supérieur universitaire, de 7 % pour le supérieur non-universitaire, de 5 % pour le secondaire et de 3 % pour le secondaire inférieur<sup>5</sup>. La **population active comprenant les demandeurs d'emplois**, le taux de chômage plus élevé en Wallonie pourrait peut-être expliquer en partie ces écarts (des données ventilées selon cette variable manquent). Les statistiques collectées montrent cependant que la **population non-active** belge se forme plus que la wallonne, ce qui nous donne à penser que le phénomène est généralisé.

<sup>2</sup> Ces données sont malheureusement absentes des nombreux tableaux comparatifs du rapport.

<sup>3</sup> Selon le CEF, **60 % des élèves francophones accusent un an de retard en fin de secondaire**. De surcroît, l'enquête PISA qualifiait le système scolaire francophone belge comme le plus socialement injuste des 41 pays participant à l'enquête.

<sup>4</sup> Le constat est le même pour les hommes et pour les femmes.

<sup>5</sup> Bien sûr, ces écarts se calculent sur des pourcentages totaux plus faibles pour les moins diplômés. Il n'en demeure pas moins que le phénomène de moindre participation concerne tous les niveaux de diplôme et qu'il ne s'affaiblit pas quand celui-ci s'élève, au contraire.



Ces quelques résultats vont donc tous dans le même sens : les **Wallons ont un niveau de formation initiale plus faible (y compris chez les jeunes : l'écart ne se résorbe pas)** et **participent moins à la formation continue**, y compris chez les diplômés du supérieur universitaire et non-universitaire.

Le phénomène est donc généralisé : **les Wallons sont moins formés et se forment moins, quel que soit leur niveau de formation initiale**. Le rapport ne donne malheureusement pas d'explication à ce phénomène qui paraît massif et transversal.

### Quelques recommandations concernant « la formation » en Wallonie

La seconde partie du rapport, comme nous l'avons vu, aborde **10 thématiques** dans lesquelles les constats et les recommandations sont étroitement imbriqués. Pour en **connaître les détails dans le champ qui l'intéresse**, le lecteur pourra obtenir le document, ou une synthèse de celui-ci, en adressant une demande aux auteurs (voir coordonnées ci-dessous).

Contentons-nous donc d'en relever les éléments saillants, sur fond de ce que nous avons vu dans les pages qui précèdent. Comme l'indique d'entrée de jeu le sous-titre du rapport (« **un nécessaire recentrage de la politique régionale** »), et comme le rapport le pointe dans ses diverses parties, les acteurs et dispositifs de formation (publics ou soutenus par des aides publiques) apparaissent **multiples, éparpillés, discontinus, concurrents**, pas toujours très lisibles et efficaces.

→ Pour la **formation des travailleurs**, les auteurs préconisent notamment de recentrer les « crédit-adaptation » et les « chèque formation » sur les **travailleurs les plus fragilisés** pour les doter d'une capacité de mobilité professionnelle<sup>6</sup>, plus particulièrement dans les PME, et ceci pour une durée minimale de formation.

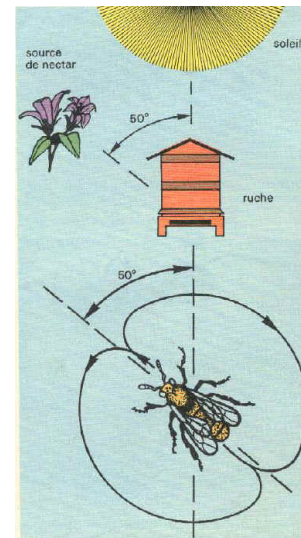
→ En ce qui concerne la **formation en alternance**, l'accent est mis sur l'importance du **lieu d'apprentissage** (entreprise privée ou autres lieux), ce qui suppose d'améliorer le réseau d'employeurs prêts à accueillir des stagiaires, de diminuer le nombre de filières, de simplifier les dispositifs...

→ En matière **d'efficacité et d'effets d'aubaine**<sup>7</sup>, les auteurs préconisent un resserrement des dispositifs : soit avec un recentrage sur les publics peu qualifiés et/ou chômeurs de longue durée, soit (en addition ou non) un recentrage sur certains secteurs et les « véritables PME ».

→ Pour les **abandons ou interruptions de formation**, agir sur l'orientation, la sélection et l'accompagnement-encadrement des candidats.

En matière **d'orientation**, celle-ci doit être un service de base facilement et largement accessible, et l'orientation devrait obligatoirement précéder l'accès à certains dispositifs d'insertion.

→ Pour les **discriminations**, les recommandations partent du constat que certains publics (femmes, moins formés, publics socio-économiquement plus fragiles...) en subissent différentes : notamment **l'accès à la formation, la qualité de la formation et le taux de réussite**. Les auteurs préconisent plus d'information et de conscientisation des acteurs de la formation sur ces points, ainsi que de meilleures conditions (garde des enfants, remboursement des frais de déplacement, reconnaissance...).



<sup>6</sup> Un mot plus correct pour employabilité ?

<sup>7</sup> Selon le rapport : « un effet d'aubaine est une situation où les pouvoirs publics (co)financent une action qui – en tout ou en partie – aurait de toute manière été menée à bien. »



→ Pour les **publics les plus éloignés de l'emploi** (demandeurs d'emploi peu qualifiés, demandeurs d'emploi fragilisés sur le plan personnel et/ou social, demandeurs d'emplois qui n'ont jamais travaillé - comme les mères de famille), il semble que **l'ampleur du problème ait été sous-estimé** jusqu'à la création du parcours d'insertion en 1995, le DIISP, le plan d'accompagnement des chômeurs, le décret EFT-OISP... Le rapport préconise 9 pistes pour l'action : reconsidérer l'objectif de la formation (d'abord apprendre avant tout autre résultat), « veille sur le décrochage scolaire », développer les compétences transversales (y compris « savoir-être » et « savoir-vivre »), valoriser l'image positive de soi, harmoniser le statut des demandeurs d'emploi en formation, considérer les activités sociales comme des relais de la formation et .. repenser la sécurité sociale pour combiner « formation tout au long de la vie » et flexibilité.

→ En matière de **modalités et d'articulation des formations**, on voit poindre la nécessité d'organiser la continuité des formations (parfois éparpillées, fragmentées, non reliées), l'orientation et l'accompagnement de celles-ci, construire des projets en tenant compte des opportunités dites « saisissables » (en termes d'emploi, de formation, à partir de ce dont les personnes disposent déjà)...

→ Le rapport contient un intéressant chapitre (la 9<sup>e</sup> fiche) sur le « **savoir-être** », baptisée « **Arlésienne des formations** ». Sur ce point, les auteurs prennent le risque, disent-ils, d'être « politiquement incorrect » et d'insister sur l'importance de cette dimension (motivation, capacité d'initiative et d'autonomie, attitude, responsabilité, comportement sociaux et affectifs...) qui équivaut plus ou moins aux « **compétences relationnelles** ». Cela leur permet notamment de pointer la responsabilité de l'école dans ce domaine, mais aussi d'insister sur la **préparation des apprenants** à cette dimension. Par ailleurs, ils préconisent une initiative des autorités wallonnes concernant la diffusion de **méthodes pédagogiques spécifiques à ces compétences**, mais aussi de mettre l'accent sur la dynamique de groupe au sein des groupes d'apprenants.



→ Enfin, la dernière thématique est celle de la **régulation, du contrôle et de l'évaluation**. Pointons, parmi les 7 recommandations, un recadrage et un resserrement des programmes et dispositifs wallons, le **recentrage des Comités subrégionaux** de l'Emploi et de la Formation (CSEF) qui « en l'état, n'ont pas de grande utilité » et diverses mesures en matière d'évaluation des formations et dispositifs, notamment les stages, et de régulation des intitulés et des modules de formation.

Comme on peut le constater, l'essentiel des préconisations concerne les publics peu qualifiés et/ou chômeurs, soit **l'insertion socioprofessionnelle ou la consolidation de l'employabilité** (mot ... employé une fois) **et de la mobilité des travailleurs** plus fragilisés. Ceci est sans aucun doute légitime, mais comme nous l'avons vu le retard en matière de participation à la formation continue en Wallonie concerne tout le monde. **Comment expliquer ce fait transversal** et comment tenter d'y remédier ? Manque de « culture de la formation » et d'offre adéquate, taille des entreprises, carence des politiques publiques, densité de population, caractéristiques du territoire ?

Par ailleurs, comme de nombreuses enquêtes l'ont montré, **la formation continue des personnes moins qualifiées se heurte à de nombreux obstacles**, autant sur le versant de l'offre de formation que sur celui de la demande des travailleurs eux-mêmes. La Wallonie n'est donc pas sortie de l'auberge...

Bernard DE BACKER

**Pour obtenir le rapport et/ou la synthèse gratuitement**

Sur simple demande à : [therese-marie.bouchat@skynet.be](mailto:therese-marie.bouchat@skynet.be) ou [philippe.defeyt@skynet.be](mailto:philippe.defeyt@skynet.be)



## 2. Recherches, interventions et analyses de l'APEF



### Où en est le chantier « supervision collective » ?

**Tout le monde ou presque s'accorde à dire que les activités d'accompagnement et de supervision d'équipe ont pris de l'ampleur, ces dernières années, dans nombre d'organisations du secteur non marchand. Le moment était donc venu de soutenir un vaste chantier réflexif en vue de soutenir le développement raisonné de cette activité.**

Les Fonds sociaux du Non-Marchand regroupés à l'APEF ne sont **pas étrangers à ce phénomène que nous pointons aujourd'hui**, dans la mesure où plusieurs d'entre eux ont soutenu et continuent à soutenir des démarches d'accompagnement (Fonds ISAJH, Fonds MAE, Fonds ESS, Fonds du secteur socioculturel).

**Cet intérêt pour la supervision s'observe aussi auprès des pouvoirs publics** eux-mêmes qui la reconnaissent, la stimulent, voire même l'imposent aux équipes. Notons également que des initiatives de formation à l'accompagnement, ou tout au moins des projets, émergent çà et là.

Par ailleurs nous rencontrons des **professionnels des services** (par exemple des éducateurs, des assistants sociaux...) qui souhaitent « se lancer » de manière plus structurée dans ce type d'activité.

Face à cela, outre le soutien aux activités de supervision collective par les Fonds, **l'APEF avait déjà stimulé la réflexion au sujet de cette activité**. Une **étude** exploratoire a été menée sur la question<sup>8</sup>. Le Fonds socioculturel a soutenu le **séminaire** d'échanges porté par le CESEP, le CFP de l'Institut CARDIJN et le CIEP. Ce même groupe porteur a organisé une **journée**, soutenue par l'APEF, **d'échanges et de réflexions** le 28 janvier 2005 sur ce même thème<sup>9</sup>.

L'objectif était de prolonger ces réflexions à travers **l'instauration d'un vaste chantier**. Pour quelles raisons ? Nous avons l'opportunité de défendre une **activité spécifique au secteur non marchand**. Il nous semblait important qu'elle prenne notamment ses marques par rapport à d'autres pratiques. Cette activité devait aussi pouvoir répondre aux questions que les partenaires sociaux se posent : sur la qualité des prestations, sur son positionnement par rapport au dialogue social dans les organisations, etc.

La défense et le développement passent donc selon nous par **plus de transparence et une certaine régulation**. Nous avons donc encouragé les efforts de structuration menés par les organismes de formation et les superviseurs eux-mêmes.

Ce chantier a donc consisté à ce :

- qu'il y ait une **description précise de cette activité** (une mise à plat des différentes tâches assurées par un superviseur collectif).



<sup>8</sup> Etude exploratoire sur la problématique de la supervision par Bernard DE BACKER, juillet 2002.

<sup>9</sup> Voir *Supervisions collectives. Croisement des pratiques, des regards et des savoirs*, coordonné par V. Albert, G. Piroton et V. Ska, Nivelles, Coéd CFP Institut Cardijn, CESEP et CIEP, 2006.



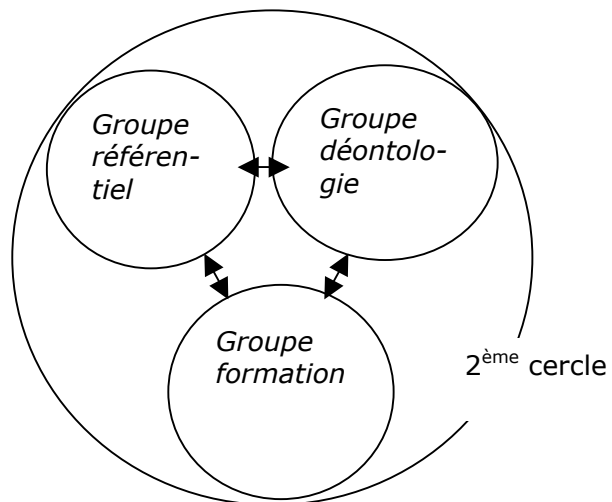
- que ce descriptif débouche ensuite sur un **inventaire des compétences nécessaires** à l'accomplissement de cette fonction.
- Enfin, que les superviseurs se donnent des **repères déontologiques** partagés par le plus grand nombre.
- A partir de là, des **formations** pourraient s'expérimenter.

### Une méthode de travail originale

L'idée a été de faire **travailler ensemble dans des groupes à tâches**, des professionnels de la supervision qui interviennent dans des secteurs diversifiés. **Trois groupes de travail** ont donc été mis en place : **référentiel, déontologie et formation**.

Le **premier groupe** a travaillé sur un descriptif de fonction et sur un référentiel de compétences, le **deuxième** sur l'élaboration de repères déontologiques, et le **dernier**, quant à lui, a travaillé sur la thématique de la formation.

D'un point de vue opérationnel, les deux premiers groupes ont mené leurs travaux en parallèle, le troisième ayant besoin d'être alimenté par les deux autres pour commencer à travailler. Des modalités de **contacts souples ont été prévus entre les trois groupes de travail**, même s'ils ne progressaient pas à des rythmes comparables (échanges d'écrits provisoires, informations mutuelles sur les démarches et l'avancement du travail au sein de chacun des groupes, participations croisées à deux groupes, contacts entre les personnes « référentes » pour chaque groupe, etc.).



**L'efficacité d'un groupe à tâches** est conditionnée notamment par le nombre de personnes qui le composent. Il était donc prévu, afin que ce travail puisse être à la portée de toutes les personnes concernées, des échanges d'informations, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, entre ces groupes de travail et un deuxième cercle qui sert d'espace de discussion et de validation du travail mené dans les groupes.

Une **plate-forme de travail sur Internet** à accès limité a été mise sur pied, afin de faciliter la circulation des informations et de rendre accessibles les différentes contributions. Elle a réuni environ **80 personnes**. Les trois documents – description de fonction, repères déontologiques, référentiel de compétences – ont été soumis à la consultation de ce second cercle via le site.

Enfin, le **Conseil d'Administration de l'APEF** a demandé à un groupe de travail, composé par les partenaires sociaux, un avis sur ces documents.

### Des fondamentaux

Avant la mise en place des groupes de travail, avait été reconnue la nécessité d'un **accord préalable sur des fondamentaux**. Le socle de départ a été **défini par l'APEF** à travers l'énoncé d'une série de fondamentaux, ce qui implique que le chantier n'avait **pas pour objet toutes les formes de supervision**.

1. La supervision est « **collective** » (il y a sans doute des points communs entre supervision collective et supervision individuelle, voire des situations où ces pratiques



se combinent, mais **ce sont bien les pratiques de supervision collective qui ont fait l'objet d'un travail** d'explicitation dans ce document). Par ailleurs, la supervision en question dans ce chantier vise des professionnels (on ne parle pas ici de la supervision pédagogique de stage) ;

2. Le superviseur est « **généraliste** » (ce qui s'oppose à un superviseur privilégiant exclusivement une approche théorique unique ou un seul niveau) manipulant une grille allant de l'individuel au sociétal ;
3. Le superviseur est « **externe** » (ce qui s'oppose à un superviseur salarié au sein de la même organisation que les supervisés) ;
4. On escompte des **effets formatifs** de la supervision collective, inscrite dans une préoccupation générale pour la formation continue et l'éducation permanente ;
5. Le **superviseur s'inscrit dans des collectifs** (qu'il soit salarié ou indépendant), et partage sa pratique avec d'autres dans des espaces de rencontre ;
6. La supervision **ne remplace, ni ne se substitue au 'dialogue social'** existant entre employeurs et travailleurs, même si elle n'est pas étrangère à cette dimension.



### Quels usages de ces documents ?

Un document synthétisant la production des groupes de travail **va bientôt circuler dans l'ensemble des services relevant des fonds sociaux francophones**. Une présentation plus technique et fouillée sera réservée aux organismes de formation<sup>10</sup>.

A quoi serviront ces documents ?

- tout simplement, ils peuvent d'abord servir à **améliorer la collaboration entre les différentes parties** : commanditaires, participants, superviseurs, organismes de formation... C'est un outil qui permet de mieux présenter le travail de superviseur ; il améliore ainsi la compréhension de la démarche. Il permet de mieux définir les besoins, le cadre de travail, le déroulement des séances, les questions de déontologie, etc.
- **Promouvoir l'identité professionnelle des superviseurs** en donnant du sens à leurs compétences en tant qu'acteurs de terrain.
- **Reconnaître chez le professionnel les multiples ressources** qu'il mobilise et combine pour répondre à la situation donnée. Ces ressources sont à la fois personnelles (ex : connaissances, savoir-faire, capacité cognitive, ressource émotionnelle) et environnementales (ex : groupe de pairs,...).
- **Dynamiser des besoins de formation continue ou d'auto-évaluation** en permettant aux superviseurs et candidats superviseurs de se positionner par rapport aux compétences attendues.

### La lettre et l'esprit

Les référentiels proposent une **description idéaltypique du métier et des compétences** attendues. Les principes développés dans les documents devraient être respectés, la **souplesse** résidant dans les moyens qui servent à décliner ces principes. En outre, après une première année de diffusion et d'utilisation de ce document, l'APEF procédera à une première évaluation avec le soutien d'un comité d'accompagnement, les groupes de travail mobilisés pour la constitution de ce guide restant les partenaires privilégiés de la démarche.

Paul LODEWICK

<sup>10</sup> Elle sera néanmoins accessible à tous sur le site de l'APEF.



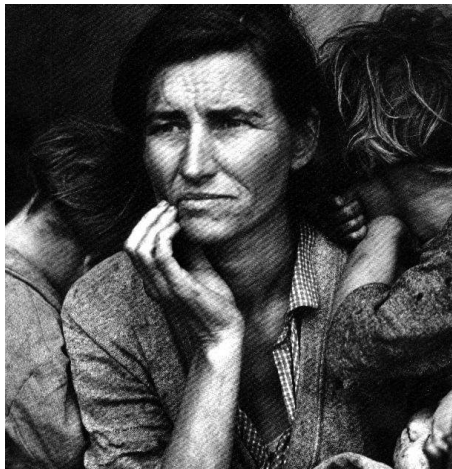


## 4. Ailleurs et Autrement : le printemps des colloques



« Etats de souffrance. Décrypter les souffrances sociales contemporaines. » Colloque international, Louvain-La-Neuve vendredi 23 et samedi 24 mars 2007

Une belle brochette d'académiques et de chercheurs, intéressés par la **sociologie clinique**, avaient pris l'initiative de mettre sur pied un colloque sur le thème des souffrances sociales. Les organisateurs partaient du constat que le **terme « souffrance »** avait connu ces dernières années un **usage croissant dans le monde social**, que ce soit dans celui de la recherche, de l'intervention psychosociale, des médias ou du public.



Certains ouvrages de sciences humaines ont particulièrement **popularisé le terme** dans le monde francophone, notamment : *Souffrance en France* de **Christophe DEJOURS** (consacré au monde du travail) ou, plus anciennement, *La misère du monde* de **Pierre BOURDIEU** (l'exclusion sociale). Une simple recherche sur la Toile montre l'extrême abondance de l'expression (35.100 références en langue française)<sup>11</sup>, avec mention de nombreux colloques (surtout), articles de revue et livres sur ce thème.

Il semble que **l'émergence de cette nouvelle appellation date des années 1990**, alors que l'on utilisait d'autres mots autrefois : anomie, aliénation, oppression, domination, ennui... Une des questions du colloque sera donc d'interroger cette nouvelle

catégorie, les raisons de son émergence et la pertinence de son usage.

Trois objectifs étaient poursuivis :

- **Réfléchir aux états de souffrance** (Quels sont-ils ? Sont-ils nouveaux ?) dans les domaines :
  - Du TRAVAIL
  - Des POLITIQUES SOCIALES
  - De la SANTÉ MENTALE
- **Interroger la catégorie de « souffrance »**. Quelle pertinence par rapport à celle d'aliénation ou d'oppression ?
- **Questionner les possibilités d'une « clinique sociale »**, d'un « projet thérapeutique » pour les sciences sociales. Pas seulement penser le social mais aussi le « panser ». Tout un programme...

En toute bonne logique (sauf une), le **colloque était divisé en trois parties** : la première aux états de souffrance dans le **travail**, la seconde dans le domaine de la **santé** et des **politiques sociales**, la troisième dans celui de la **santé mentale**. Enfin, la quatrième, celle du samedi, posait la question d'une **clinique du social**. **Quatre ateliers thématiques** étaient proposés le vendredi (de 16:30 h à 18:30 h), après les exposés « en plénière » : 1. souffrance au travail 2. souffrances physiques et reconnaissances sociales 3. santé mentale 4. le chercheur face à la souffrance.

Malheureusement, la raison de l'émergence de la **catégorie de « souffrance » ne fut guère interrogée**, sinon de manière ponctuelle dans l'une ou l'autre intervention.

<sup>11</sup> Une recherche en langue anglaise (« *social suffering* ») donne pas moins de 70.100 références, notamment celles de nombreux livres et articles. Mais le sens n'est pas tout à fait le même.



Pourquoi questionner le malheur social et/ou individuel sous les termes de souffrance ? **Souffrons-nous plus dans notre vie et dans notre travail qu'autrefois ?** Ou sommes-nous plus sensibles et exigeants en termes de qualité de vie et de travail ? L'usage du terme « souffrance » est-il **un indice de plus de la « psychologisation des problèmes sociaux »** ? Nous reviendrons sur ce point à la fin de ce compte-rendu.

### **Souffrances d'en bas, discours d'en haut ?**

Sans rentrer dans le détail des **contributions qui furent très nombreuses** (pas moins de 13 exposés en un jour et demi, plus 13 (longues...) interventions dans les ateliers !), ne laissant malheureusement **guère la parole à la salle**, pointons l'une ou l'autre intervention significative.

→ **Marie-Anne DUJARIER** (Sorbonne et Ecole polytechnique) fit un exposé très intéressant sur « *Parler de la souffrance d'autrui. Une critique sociologique du discours* ». En substance, l'exposé fut basé sur **l'analyse de situations de travail variées** (santé, restauration, agroalimentaire, action sociale...) et sur le **développement d'un discours sur la souffrance au travail**. L'intervenante distingua différentes causes de souffrance au travail : 1. celles liées aux conditions objectives du travail 2. celles qui résultent de l'écart entre travail réel et travail prescrit 3. celles qui sont liées à l'individualisation et à la transformation du lien social au travail.

Dans un deuxième temps, elle fit une **analyse critique du discours sur la souffrance au travail**. Au fond, « **qui dit la souffrance de qui, et à qui le dit-il ?** ». En règle générale, ce ne sont pas les personnes qui souffrent au travail qui en parlent, sauf à leur médecin ou leur psy. Et ce sont ces derniers qui en parlent de manière plus publique, aux chercheurs, notamment. Bref, **ce sont les gens « d'en haut » qui parlent de la souffrance des gens « d'en bas »**. Et ce discours sur la souffrance au travail « tend à esquiver les contradictions politiques et organisationnelles au moyen d'une individualisation psychologisante ». Et comme conclut l'intervenant : « **le discours sur la souffrance au travail peut alors laisser l'analyse du travail en souffrance** ».

→ **Jean-Louis GENARD** (ULB) nous livra un exposé plus anthropologique, extrêmement clair et éclairant. Son argument fondamental était que les transformations de l'action publique s'opèrent sous l'influence d'une **transformation des repères anthropologiques**. En d'autres mots, ce sont ces transformations anthropologiques qui, *in fine*, donnent sens à la « nouvelle sémantique » de l'action publique, **dont la souffrance**, mais aussi la responsabilité et la capacité.

**En résumé**, l'homme peut apparaître (depuis KANT) comme « libre et responsable » OU « déterminé et irresponsable » (**version disjonctive**) ou à la fois « libre-responsable » ET « déterminé-irresponsable » (**version conjonctive**). L'hypothèse de GENARD est que nous serions passés progressivement d'un modèle disjonctif à un modèle conjonctif, à savoir que les humains sont perçus comme à la fois libres et déterminés, responsables et irresponsables. Ceci expliquerait la **présence simultanée de discours sur la responsabilisation, l'autonomie**, la « prise en charge de soi » et l'expression de la perte de soi, du désarroi, **de la souffrance ou de la « fatigue d'être soi** » (EHRENBERG). Ce serait donc ce « continuum anthropologique » qui rendrait compte du double dispositif de responsabilisation et de mises en place de supports et de dispositifs d'accompagnement (écoute, empathie, accueil...) permettant le développement de la part autonome et responsable du sujet. Et mettrait ainsi en place une « nouvelle strate de l'action publique », de type « **émotionnelle-morale** » et pas seulement « rationnelle-légale » dans laquelle l'attention à la souffrance prendrait son sens et sa place.





→ **Vincent DE GAULEJAC** (Paris VII), dans la veine de ses travaux en « [sociologie clinique](#) », questionna **l'articulation de l'objectif et du subjectif dans le champ de la souffrance sociale**. Il précisa d'abord (en citant RICOEUR) que la souffrance n'est pas seulement définie par une douleur physique ou mentale, mais également par « la **destruction de la capacité d'agir, une impuissance à dire, à faire, à raconter** » qui porte atteinte à l'intégrité et l'estime de soi. Ces empêchements ne sont pas seulement objectifs, ils sont aussi subjectifs. Et c'est ici qu'intervient la sociologie clinique qui permet de « détricoter les différents registres de l'objectif et du subjectif ».

→ Terminons sur **la catégorie de souffrance**, dont le « succès » pose question. Elle signe la focalisation de l'attention sur le **vécu subjectif des individus**, sur un vécu qui comporte sans doute une part d'indépassable : une souffrance consubstantielle à la condition humaine, même si – on s'en doute – elle est inégalement répartie et comporte une part intolérable. L'émergence de la notion de souffrance est donc **liée au processus d'individualisation** (et donc de « psychologisation ») de la société.

Cependant, l'attention qui lui est portée nous semble également la résultante d'un **autre facteur** qui se noue à l'individualisation : **la sortie de la religion**. En effet, tant que l'individu et la communauté sont insérés dans le système de sens de la religion ou de ses succédanés laïcs (comme « la religion du Progrès »), la souffrance n'est pas insensée. Elle peut être **source de rédemption, vecteur de savoir (« pathei mathos »)**<sup>12</sup> **punition d'actes ou ruse de l'histoire**, mais pas sans signification. La sortie de la religion laisse **l'individu seul avec une souffrance insensée**, qu'il est d'autant plus soucieux de réduire qu'il n'a pas d'autre vie que celle-ci. Comme disait CIORAN, « **être moderne, c'est bricoler dans l'incurable** ».

Cette dimension était présente au colloque, mais **un peu comme la lettre volée sur le manteau de la cheminée dans la célèbre nouvelle d'Edgar Poe**. Derrière les conférenciers, au-dessus de l'écran auquel ils tournaient le dos, se trouvait une croix noire. Symbole d'un homme dont la souffrance aurait sauvé l'humanité.



Bernard DE BACKER

### Pour aller plus loin

BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Seuil, 1993

Col., « Souffrances sociales », dans la revue *Pensée plurielle* n° 8, 2004

Col. « Souffrance sociale » dans la *Revue d'histoire du XX<sup>e</sup> siècle*, 1999, 19

DE GAULEJAC Vincent, *L'Histoire en héritage, roman familial et trajectoire sociale*, Desclée de Brouwer, 1999

DE GAULEJAC Vincent, *La société malade de la gestion*, Seuil, Paris, 2005

DEJOURS Christophe, *Souffrance en France*, Seuil, 1998

DUJARIER Marie-Anne, *L'idéal au travail*, PUF 2001

EHRENBERG Alain et LOVELL Anne, *La maladie mentale en mutation : psychiatrie et société* Odile Jacob, 2001

JOUBERT Michel et LOUZOUN Claude, *Répondre à la souffrance sociale*, Erès, 2005

KLEINMAN Arthur, DAS Veena & LOCK Margaret (eds.), *Social Suffering*, University of California Press, 1997

LOVELL Anne, *Santé mentale et société*, Documentation française, 2004

GENARD Jean-Louis, *La grammaire de la responsabilité*, Cerf, 1999

Didier VRANCKEN, Claude MACQUET, *Le travail sur soi, Modernité néo-libérale en Europe et aux Etats-Unis*, Belin, 2006

<sup>12</sup> « Le savoir par l'épreuve », ESCHYLE (Agamemnon).



## Le coaching, cheval de Troie du culte de la performance ou renaissance de la maïeutique socratique ?

Le 23 mars 2007, à Louvain-la-Neuve, Le CFIP et l'Académie Belge de Coaching du Cfiip (ABC, Bruxelles) ont organisé une matinée réflexion sur le thème : « Le coaching : Une attitude, un métier, un art, une éthique ? »

Les questions mises en exergue étaient : « Le coaching est-il un nouveau **métier**, et au-delà, une **attitude**, un **art**, une **éthique** ? Quels sont ses véritables **enjeux** ? Quels sont les **paradoxes** qu'il engendre aux articulations de l'émancipation et de l'adaptation, de l'efficacité et de l'intégration ? ».



Plus de **250 participants au colloque dont plus de la moitié provenant du secteur non marchand** (privé ou public). Inspiré des pratiques propres au domaine sportif, le coaching est entré depuis une vingtaine d'années dans le monde de l'entreprise marchande confronté à des **enjeux similaires de compétition, de recherche de l'excellence et d'amélioration des performances**<sup>13</sup>. Le secteur non marchand s'y intéresse depuis quelques années, par exemple le secteur de l'insertion socio-professionnelle via la pratique du job coaching, l'accompagnement individuel et intensif des personnes en recherche d'emploi.

Les interventions ont essentiellement fait allusion au **contexte de l'entreprise marchande**. Le coaching y est pris entre un objectif d'**émancipation personnelle, de quête de soi**, mettant en œuvre une sorte de maïeutique (accouchement et appropriation des ressources personnelles) et un objectif d'**adaptation à l'entreprise, d'efficacité concrète**, mettant en œuvre des apprentissages de nouveaux comportements, à partir d'objectifs fixés par le financeur (l'employeur).

La mise en place d'un contrat stipulant des **règles déontologiques claires** est dès lors une nécessité pour éviter les dérapages.

Voici les titres des principales interventions :

- « **L'art de la maïeutique** », Michel DUPUIS, Philosophe. Doyen de la faculté des sciences philosophiques (UCL).
- « **Le coaching en entreprise : une question d'attitude** », Patrick VAN DER PLANCKE, Ingénieur commercial. Membre du Comité de Direction de Galilei S.A., cabinet d'outplacement et de gestion de carrière.
- « **Le métier de coach** », François DELIVRÉ, Polytechnicien et auteur du livre *Le métier de coach* (Ed. d'Organisation)
- « **L'avenir du coaching : éthique ou intox ?** », Bernard DE HENIN, Psychologue systémicien. Professeur honoraire de la faculté de psychologie de l'Université Catholique de Lille.

François WILLEMOT

→ Une **synthèse des exposés du colloque** est actuellement en cours d'écriture et sera publiée sur le site : <http://www.cfip.be>

→ **Exemples de pratiques** du job coaching :

[http://www.kbsfrb.be/files/db/fr/PUB\\_1317\\_Ancrer\\_dans\\_lemploi\\_les\\_publics\\_fragilis%C3%A9s.pdf](http://www.kbsfrb.be/files/db/fr/PUB_1317_Ancrer_dans_lemploi_les_publics_fragilis%C3%A9s.pdf)

<sup>13</sup> Parmi les publications sur le domaine : Pierre ANGEL et Patrick AMAR, *Le coaching*, PUF, 2006.



### La validation des acquis de l'expérience. Colloque international FOPES vendredi 23 mars 2007.

Quelques mots sur ce colloque, à **contenu plutôt technique**, qui s'est tenu le mois passé à Louvain-La-Neuve. La toile de fond était constituée par le **'décret Bologne' et par l'expérience de terrain de conseillers en VAE – belges** (de la FOPES) et **français** (Universités de Brest, de Tours, le CNAM et le Collège coopératif de Paris).

Le décret de 2004 a généralisé à tous les masters et programmes de formation continue de l'université, les possibilités de la VAE<sup>14</sup>. Il a prévu notamment une procédure de validation (mise en place de jurys, etc.). **Les universités essaient de se mettre tant bien que mal en ordre de marche** face à cette nouvelle situation<sup>15</sup>.

L'occasion était belle pour les conseillers FOPES qui ont une expérience en la matière depuis plusieurs années, ainsi que pour leurs homologues français, de présenter et de débattre de leur travail d'information, de préparation aux épreuves de sélection, puis d'accompagnement des adultes dans la poursuite de leurs études.

Ce dernier aspect est effectivement important car, comme l'ont souligné les intervenants FOPES, il y a en effet une différence entre **valider** et **valoriser** des acquis et donc des options pédagogiques à défendre.

Une publication qui fait suite à cette journée est en préparation. Demande de renseignement auprès de [watelet@fopes.ucl.ac.be](mailto:watelet@fopes.ucl.ac.be)

Paul LODEWICK



### Bruxelles : les jeunes, la formation et l'emploi. Zoom sur 10 ans de CCFEE...

Pour son 10ème anniversaire, la **Commission Consultative Formation Emploi Enseignement** (CCFEE) de Bruxelles a organisé un **colloque le 21 mars**. Elle y a présenté un **bilan des 10 ans** mais surtout envisagé avec réalisme les nombreux et importants défis à venir, particulièrement envers les jeunes de cette Ville-Région.

**La CCFEE est « l'héritière » des Comités subrégionaux de l'emploi** créés en 1973 au sein de l'ONEM. Après 25 ans de diverses réformes institutionnelles dans le champ de l'emploi et de la formation (création de l'ORBEm et du FOREm, de la COCOF, de Bruxelles-Formation...) la **CCFEE est reconnue comme outil de concertation pour la Région de Bruxelles, la Communauté française et la COCOF**. Elle est chargée de formuler des avis et des recommandations touchant à l'adéquation et l'articulation entre les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement.

En 10 ans, la Commission a rendu **73 avis sur des thématiques diverses** telles l'accueil de l'enfance, le dispositif du parcours d'insertion, l'alternance, les discriminations à l'embauche, les agréments d'OISP, l'égalité hommes-femmes, la validation des compétences...



<sup>14</sup> Nous avons déjà évoqué ces éléments dans un précédent n° : Voir VIGILANTE n°17, *L'enseignement supérieur face au Lifelong et Lifewide learning*.

<sup>15</sup> Notons que cela va être le cas aussi pour les Hautes Ecoles depuis le décret de juillet 2006.



Les principaux axes d'intervention concernent **l'insertion** professionnelle, **l'alternance**, l'élaboration de **partenariats et les politiques régionales et communautaires** d'emploi et formation.

Dans le cadre de son travail sur les dispositifs d'insertion socio-professionnelle, la Commission a donné des avis et recommandations sur les projets d'agrément des organismes d'insertion, leurs programmes, les cahiers des charges et d'évaluation, et mis en lumière le besoin de complémentarité entre l'Orbem et Bruxelles-Formation.

**L'alternance est un élément important.** Dans la foulée de ceux établis par la DRISU, les travaux de la CCFEE ont été déterminants dans **l'accord de coopération de 1999 entre la COCOF et la Communauté française.** Un cahier des charges relatif à l'agrément des actions de formation en alternance est élaboré. La Commission a proposé également de mettre en concordance les mesures prises à Bruxelles avec celles des deux autres régions, mais **cela n'a pas été suivi d'effets.**

Il faut remarquer que dans ce domaine, les **débats ont souvent été rendus difficiles**, notamment par l'absence du partenaire Emploi au sein de l'accord de coopération mais aussi parce que les acteurs des champs emploi, formation et enseignement avaient travaillé jusque là de manière isolée. A ce jour, les débats portent sur les modalités de développement de l'alternance, le tutorat et l'accompagnement des jeunes dans les entreprises.



Comme l'a fortement souligné **la Secrétaire de la CCFEE, Anne-Françoise THEUNISSEN**, le renforcement des partenariats est privilégié. En matière d'alphabétisation par exemple. Une conférence interministérielle a été installée en 2005. Un projet d'accord-cadre entre la Promotion sociale et Bruxelles-Formation a été émis.

La CCFEE promeut le développement des équipements de l'enseignement technique et professionnel dans les écoles bruxelloises. La réduction de la fracture numérique est un autre dossier qui nécessite l'association de divers acteurs...

Last but not least dans notre **Belgikistan** développer les partenariats entre différents niveaux de pouvoir et avec le niveau européen **n'est pas une sinécure** pour la CCFEE « qui en a vu d'autres »...

Si **ce bilan décrit de la sorte paraît un peu rêche**,

il n'en reflète pas moins le souci constant de la CCFEE du public et de la pratique du terrain. « C'est probablement là le principal acquis : avoir réussi à imposer une approche différente des choses, à les aborder non d'un point de vue institutionnel mais opérationnel et pragmatique »

Le colloque a ensuite donné la parole à **deux études approfondies menées sur les réalités de l'emploi et de la formation à Bruxelles.**

- « Evolution économique et démographique, emploi, formation et ségrégations sociales et spatiales à Bruxelles », par l'IGEAT (ULB)
- « Défis pour l'enseignement bruxellois », du Conseil de l'Education et de la Formation.

Vu leurs densité et intérêt, celles-ci vous seront **présentées dans le prochain numéro de La VIGILANTE**, ainsi que les perspectives d'action qui en découlent pour la CCFEE durant ... ces prochaines 10 années.

Dominique WAUTIER



## 4. Notes de lecture



**Lionel THELEN, *L'exil de soi. Sans-abri d'ici et d'ailleurs*,  
Publication des Facultés universitaires St Louis, 2006**

**Dans un ouvrage dense et parfois poignant, combinant diverses approches en sciences sociales - dont des phases d'immersion « participante » sur le terrain - l'auteur nous décrit la réalité des sans-abri de longue durée. Ceci sur trois territoires : Lisbonne, Paris et Belgique (Bruxelles et Verviers). L'auteur analyse également les dispositifs d'aide et d'accueil des personnes sans domicile, du sinistre CHAPSA de Nanterre (décrit par Patrick DECLERCK dans « Les naufragés ») à certaines maisons d'accueil lisboètes et belges, en passant par des dispositifs d'aide de jour ou ambulatoire, comme La Fontaine ou Diogènes à Bruxelles. Impressionnant et parfois déroutant.**

« ... l'extrême-exclusion, comme on l'appelle parfois, est en fait composée de gens piégés au beau milieu d'une logique circulaire se nourrissant d'elle-même, un miroir déformant tant leur vision du monde qui les entoure que celle que la société a d'eux, comme des poissons qui seraient condamnés à tourner sans fin dans un bocal ne pouvant voir et être vu qu'au travers du prisme déformant de la conjonction entre la vitre et l'eau »

Lionel THELEN, *L'exil de soi*, p. 285

**O**n se gardera bien de tenter de résumer ce livre de 300 pages (**version abrégée d'une thèse doctorale**) dont certaines particulièrement touffues d'un point de vue théorique ou humainement très perturbantes. Difficile, en effet, de lire le descriptif de l'expérience de sans-abri à Lisbonne ou au CHAPSA du CASH (Nanterre) de THELEN sans avoir l'estomac noué par autant de violence et de cruauté. Nous y reviendrons.



L'ouvrage se présente sous la **forme d'un triptyque**, comportant en son centre les chapitres consacrés aux **six « terrains »** étudiés et vécus par l'auteur dans trois pays (France, Portugal, Belgique), précédés d'une partie **méthodologique et théorique**, suivies d'un développement de la **thèse centrale de l'auteur** sur « l'exil de soi ». L'étude de terrain dans une approche transnationale constitue bien le cœur de l'ouvrage, et le lecteur

pourrait s'y rapporter directement pour avoir une idée plus concrète des réalités évoquées, puis lire les deux autres pans du triptyque ensuite. Nous suivrons cependant ici le développement voulu par Lionel THELEN.

### **La rue habite le sans-abri et non l'inverse**

Précisons d'abord que la population au centre de l'étude est le « **sans-abrisme de long terme** », et que son objet principal est d'analyser le commun dénominateur qui lie les personnes clochardisées : « **la désocialisation aiguë** », aboutissant à une véritable « dépersonnalisation » et « désubjectivation », d'où le titre de l'ouvrage. Le **facteur causal principal**, en sus des antécédents sociaux et familiaux de la personne, **est la rue elle-même** au sens élargi de l'univers où déambule le sans-abri (y compris les abris de nuit offrant peu ou pas de surveillance), qui exige l'apprentissage d'un mode de vie radicalement différent aux effets redoutables. L'auteur se démarque sur ce point de nombreux travaux sociologiques et psychologiques qui se centrent exclusivement sur les



facteurs psychosociaux du sans-abrisme et ne prennent pas (ou peu) en compte **les effets de l'environnement** dans lequel évolue la personne sans abri de longue durée<sup>16</sup>.

Les **choix méthodologiques** de Lionel THELEN sont longuement exposés, plus particulièrement celui d'une approche anthropologique de terrain. Nous n'y consacrerons pas trop de place ici, ce thème étant plus spécialement destiné aux lecteurs chercheurs et au monde académique (ou les deux simultanément : cela existe). Pointons cependant la nécessité, selon l'auteur, de développer une approche « empathique » avec son sujet et « d'appréhender ou plutôt **d'expérimenter** [...] **la réalité sans fard des conditions de vie inhérentes au sans-abrisme** ». Si l'auteur avait déjà une expérience de contact avec le monde de la rue (distributeur de soupe populaire, accompagnateur d'une éducatrice de rue, stagiaire dans une association...), elle était insuffisante pour « intégrer le **choc que pouvait représenter le fait de se retrouver sur le trottoir** pour le sans-abri novice ». Par ailleurs, tout un pan de la réalité vécue par les SDF ne peut s'appréhender que par une expérience incorporée (perçue et intégrée par le corps).



Comme l'écrit THELEN à la fin de ce chapitre méthodologique : « Qui ne l'a pas vécu est peu à même de comprendre la dose d'angoisse qu'implique le fait de devoir dormir seul à la merci de tous, transpercé de froid et de fatigue, ou encore de ne se reposer au mieux que trois à quatre heures par nuit et ce, de manière *continue*. Quoi d'étonnant alors à ce que le sans-abri sombre dans l'alcoolisme ? Quelle meilleure stratégie contre la peur, l'angoisse et le froid que de prendre un anxiolytique, aussi destructeur soit ce dernier par ailleurs ? ».

Dans un deuxième temps, l'auteur **explore la littérature consacrée au sans-abrisme** aujourd'hui, et explicite son approche comparative et transnationale. L'objet étant à la fois de **dégager le plus petit dénominateur commun** (dimension anthropologique de la recherche) et d'analyser la **variété des situations nationales** en termes de population et de dispositifs d'aide généralistes ou spécialisés.

THELEN commence par caractériser la personne sans-abri en soulignant la disparition du logis comme rempart et **la nature « d'institution totale » que revêt la rue** pour la personne sans domicile sur la longue durée. Ce n'est pas tant le SDF qui habite la rue que cette dernière qui envahit la personne qui ne **dispose plus du rempart d'un logement**. La distinction entre espace privé et espace public disparaît, la loi du plus fort (le « caïdat ») se substitue à l'état de droit.

Dans un tel univers, le **processus de clochardisation peut se révéler extrêmement rapide**, en suivant les étapes de la « carrière du sans-abri » mises en évidence par VEXLIARD dans les années 1950 et affinée par d'autres auteurs (GOFFMAN, SNOW & ANDERSON) : agressivité, repli sur soi, installation et clochardisation (résignation, conversion et « approbation » de l'appartenance à la nouvelle « communauté »<sup>17</sup>). Cette partie apporte également une **note critique au travail de Patrick DECLERCK**<sup>18</sup>, non pas tant sur l'observation faite par ce dernier au CASH de Nanterre que sur la généralisation de celle-ci (et notamment du diagnostic de « fou de l'exclusion »<sup>19</sup>) à d'autres catégories de population et d'autres terrains.

<sup>16</sup> Situation à distinguer du sans-abrisme occasionnel ou du logement insalubre.

<sup>17</sup> Le mot est entre guillemets dans la mesure où, selon THELEN, « le seul signe de reconnaissance entre ses (non-)membres est le sentiment d'une stigmatisation partagée ».

<sup>18</sup> Auteur de *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Plon Coll. Terre humaine, 2001. Voir compte-rendu dans LA VIGILANTE n° 1, septembre 2002.

<sup>19</sup> Si le reproche d'une généralisation opérée à partir de la population du CASH de Nanterre (mais également au SAMU social et à Médecins du monde) nous semble pertinent, nous avons plus de mal à suivre THELEN dans son imputation d'une « médicalisation » du diagnostic et du traitement des personnes sans-abri au livre de Patrick DECLERCK.





### **Paris, Lisbonne, Bruxelles et environs**

Les chapitres centraux décrivent six études de terrain, dans trois contextes relativement différents, et articulés selon une certaine gradation en matière de situations vécues, du « clochard invétéré » au « sans-abri novice », mais aussi en termes d'accueil : du « pire » (CHAPSA en France) au « meilleur » (La Fontaine, Diogènes et Maison Marie-Louise en Belgique). Ceci en passant par une ville (Lisbonne) où la richesse de l'étude de terrain combinée à la diversité de services d'aide et des populations fournit des enseignements particulièrement instructifs. Soulignons que la gradation en question est **tributaire des institutions observées**, et non pas des caractéristiques intrinsèques des populations et des dispositifs des pays ou zones urbaines en question<sup>20</sup>.

→ **L'expérience parisienne**, titrée « **La France : de l'anomie institutionnelle à la violence de l'abri** », est essentiellement centrée sur l'accueil d'urgence à Paris (de personnes en situation d'extrême désocialisation) et sur ses effets délétères. Si c'est la rue, associée aux antécédents sociobiographiques, qui contribue fortement à la clochardisation des personnes, certains abris de nuit participent également à cette dynamique perverse. C'est plus particulièrement le cas de la structure parisienne étudiée (et « expérimentée ») par THELEN. Il s'agit, comme signalé plus haut, du **Centre d'Hébergement et d'Accueil pour Personnes Sans-Abri**, le CHAPSA, **une structure d'accueil de 238 places**, disposant d'un service de « ramassage » des personnes sans-abri à Paris.



Le portrait que dresse l'auteur de cet asile de nuit est particulièrement sévère. Outre le fait que ce type de structure n'offre **pas de possibilités de réinsertion** (certes longue et difficile) et aide surtout le sans-abri à « endurer la vie à la rue », le CHAPSA semble pêcher par de graves lacunes : **manque d'hygiène, absence de surveillance la nuit** (d'où des vols et du racket nocturne, un manque de sommeil qui en résulte), absence de sécurité qui ne permet pas aux personnes hébergées de « déstresser », manque de contact et d'accueil et même abus de pouvoir exercé par un membre du personnel de surveillance sur l'auteur déguisé en SDF... La conclusion de THELEN est sans appel : « ... le CHAPSA participe à la déshumanisation de la personne sans-abri au même titre que la rue elle-même ».

→ **Le terrain portugais**, titré « **Le sans-abri portugais : plutôt la cloche que la honte** », est particulièrement éclairant par la diversité des expériences et des types de structures d'aide que l'auteur a rencontrés, ainsi que par la variété des populations. C'est à Lisbonne que l'auteur a vécu comme sans-abri, dormi dans la rue puis fréquenté diverses institutions, comme la **Santa Casa da Misericordia** (« qui règne en maître sur l'aide sociale à Lisbonne »), l'Armée du Salut, le centre d'accueil de Xabregas (asile de nuit proche de la « maison d'accueil » au sens belge) et la Porta Amiga (véritable maison d'accueil, notamment pour des travailleurs pauvres).

Le parcours de THELEN va **du dénuement le plus radical d'une errance dans les rues** de Lisbonne où l'aide de la Santa Casa lui est refusée car il ne possède pas la nationalité portugaise, **à des structures d'accueil « quatre étoiles » comme Porta Amiga**.

Nous nous pencherons plutôt ici sur la diversité des populations de sans-abri à Lisbonne, finement analysées. L'auteur distingue **trois groupes fondamentaux** : les clochards « **traditionnels** », les **immigrés pauvres** et les **exilés ruraux**. Les premiers sont des « autochtones » profondément ancrés dans le sans-abrisme lisboète depuis des décennies, les seconds proviennent pour l'essentiel des anciennes colonies portugaises,

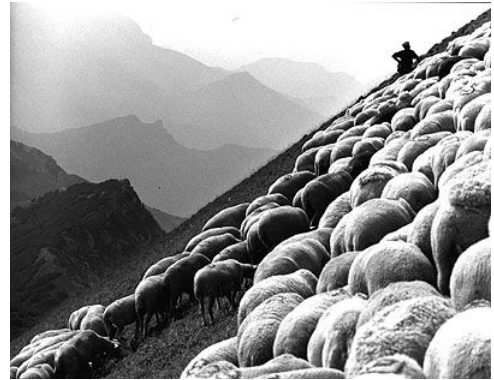
<sup>20</sup> Le sans-abrisme est un phénomène presque exclusivement urbain. Ce qui n'empêche nullement la grande pauvreté en milieu rural, et notamment une « nouvelle pauvreté » due à **l'exil rural de pauvres urbains**, les « déracinés des villes ». Voir à ce sujet : PAGES Alexandre, *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005



surtout du Cap Vert : ils sont pris en charge rapidement par leur communauté et logent le plus souvent dans des bidonvilles (ce qui leur permet d'envoyer de l'argent au pays d'origine).

Le cas des exilés ruraux (nombreux) est particulier au Portugal (ou à d'autres pays ayant connu un **exode rural récent**) : il s'agit pour la plupart d'hommes, paysans pauvres, venus tenter leur chance dans la capitale puis qui, ayant échoué, éprouvent trop de honte que pour rentrer chez eux et avouer leur échec (d'où le titre de ce chapitre : « plutôt la cloche que la honte »).

Ce phénomène est à comprendre dans le cadre du modèle culturel traditionnel de la **famille patriarcale rurale** où c'est l'homme et l'homme seul qui doit assurer la subsistance de la famille : « .. **l'exilé rural doit supporter le poids écrasant de toutes les espérances que les siens ont mises en lui**, ce en sus de sa propre déception. De plus, cet homme [...] se voit relégué dans l'univers urbain, sans appui des siens et ne pouvant plus recourir qu'aux associations pour obtenir de l'aide. Ce recours implique un profond changement de mentalité chez cet individu ». Etant donné la relative vitesse de la clochardisation pour ceux qui vivent dans la rue, **la prise en charge rapide** par un dispositif d'accueil de type « maison », qui soustrait l'individu aux effets dévastateurs de la rue et de certains abris de nuit, apparaît fondamentale.



→ **Enfin, en Belgique**, sous le titre « **Ne pas espérer pour éviter de ... désespérer** » (parole de travailleur social...), la recherche de terrain de THELEN (sans immersion) lui a fait croiser plusieurs structures : La Fontaine, Diogènes, le Poverello, Pierre d'Angle, le Samu social (avant le CASU) et la Maison Marie-Louise à Verviers<sup>21</sup>. Une seule maison d'accueil donc, la dernière rencontrée, et qui lui paraît être un dispositif particulièrement bien adapté à la réinsertion des personnes, mais qui ont réussi à quitter la rue.

Le choix de **La Fontaine** et de **Diogènes** était motivé par le souci de rencontrer des professionnels habitués à côtoyer les sans-abri (de longue durée) et les sans-abri eux-mêmes. Il s'agit de deux **structures sans hébergement**, la première offrant, comme son nom l'indique, douches, lavoirs et consignes, mais surtout une qualité d'accueil et de contact par des rapports personnalisés, et la seconde un travail de rue auprès des personnes qui y vivent. Comme l'écrit THELEN : « Ce que La Fontaine fait en recevant des personnes demandeuses, Diogènes le tente avec celles qui ne demandent plus rien ». Mais il s'agit dans les deux cas d'un public profondément « touché par les conséquences de la rue ». **Entre ce public et celui des maisons d'accueil ou des appartements supervisés**, écrit l'auteur, « il existe un gouffre à ce point profond que bien peu sont ceux qui, enchaînés aux rets de la vie à la rue, sont à même de seulement avoir l'idée de tenter de le franchir ». Pour les intervenants de ces deux structures, il s'agit avant tout « de ne rien attendre mais d'être là ».

Une partie du chapitre belgo-bruxellois est consacré à l'accueil d'urgence, **Pierre d'Angle** et **Samu social** (remplacé par le CASU). On y retrouve des analyses ressemblant parfois à celle du CHAPSA (mais les structures d'urgence de Bruxelles, différentes de l'asile de Nanterre, étaient à ce moment bousculées par l'afflux de réfugiés), avec quelques pages tragi-comiques sur le SAMU et son système de ramassage, dans un paragraphe au titre éloquent : « **L'abri de nuit tel qu'imaginé par Kafka** ».

<sup>21</sup> L'auteur ne désire pas trop « se mêler au public des maisons d'accueil » car, selon lui, « celui-ci ne correspondait guère aux sans-abri de longue durée auxquels la recherche entreprise s'intéresse avant tout ».



Le chapitre consacré au terrain belge se termine par une visite à la **Maison Marie-Louise** de Verviers. L'objet est ici de montrer une structure d'hébergement « à choix multiple », offrant les **possibilités d'un parcours pour les personnes sans-abri**, de la rue à l'appartement supervisé, en passant par le Centre d'accueil et la maison communautaire.

### **Déni des autres, exil de soi**

La dernière partie du livre revient sur le processus d'adaptation du sans-abri à la rue et « l'exil de soi » qui en résulte et qui donne son titre à l'ouvrage. L'auteur se centre à nouveau sur le noyau anthropologique de son étude, à savoir les effets du sans-abrisme de longue durée et « **la logique circulaire ancrant le sans-logis dans la rue** » qui est constituée du « déni des autres » et de « l'exil de soi ».

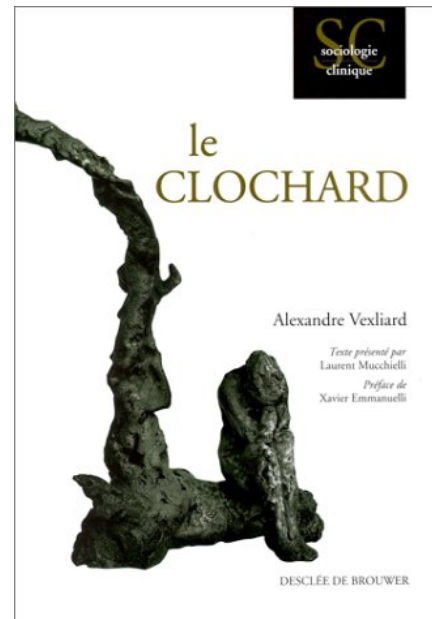
→ Par **déni des autres**, THELEN entend un processus double que l'ambiguïté de la langue française permet de condenser en une seule expression : **déni du sans-abri par les autres (sans-abri ou non) et déni des autres par le sans-abri**. C'est ici qu'un facteur causal sera fortement mis en évidence, pouvant conduire un individu à se retrouver dans la rue pour une longue durée (en sus des facteurs socioéconomiques, relativement peu mis en avant) : « la quasi-totalité des sans-abri ont été victimes de manques affectifs profonds dès leur plus jeune âge ».

D'une certaine façon, le sans-abri manque de supports affectifs implicites lui permettant de « **se tenir de l'intérieur** » dans le monde contemporain, et doit dès lors faire appel à des supports explicites : les structures d'aide. A ceci s'ajoute l'humiliation constante d'être sous le regard des autres et d'être jaugé par celui-ci, ce qui explique, par exemple, les « précautions oratoires », le discours autobiographique un peu stéréotypé qu'il peut tenir, et dans lequel « un événement malchanceux est venu compromettre une vie tout à fait normale ».

→ **L'exil de soi** est compris comme une **restriction de ses besoins et de sa manière de voir le monde pour s'adapter aux exigences hostiles de la rue** qui accaparent la plus grande part de l'énergie de la personne (déjà minée par le manque chronique de sommeil et l'anxiété quotidienne). THELEN dégage ainsi un « **habitus de survie** »<sup>22</sup> du sans-abri de longue durée : perception temporelle sur le mode du présent continu, déni des autres (comme réponse au désaveu de la part d'autrui), instrumentalisation d'autrui (la *combine* ou l'art de survivre en utilisant autrui), oubli du corps...

Soulignons pour finir un des éléments mis en avant par le parcours de THELEN dans le monde des sans-abri : **l'adaptation rapide et drastique du sans-abri « novice » à l'univers de la rue** (« quelques mois au plus », écrit-il) et qu'il a lui-même ressenti lors de son expérience d'immersion à Lisbonne. Dès lors, s'il « **faut bien plus de temps pour reconstruire un homme que pour l'abattre** », la nécessité d'offrir rapidement des structures adaptées aux personnes nouvellement sans-abri (ou éviter qu'elles le deviennent par une offre adéquate de logements) s'en fait d'autant plus cruciale, sans oublier ceux qui sont devenus des sans-abri au long cours.

Bernard DE BACKER



<sup>22</sup> « Habitus » au sens de BOURDIEU : « système de dispositions durables (habitudes de penser, de faire, postures corporelles, manières d'être, de penser, de dire et de faire) que les individus ont intériorisées et qui les déterminent inconsciemment. »

**Guylaine RACINE, *La production de savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux*, L'Harmattan, 2000**

Voilà un ouvrage intéressant à plus d'un titre, paru il y a déjà quelques années dans la collection « Savoir & Action » dirigée notamment par Jean-Marie BARBIER. L'auteure s'attache à identifier les **processus de construction des savoirs d'expérience chez les intervenants sociaux**, ces savoirs issus, pour reprendre le jargon plusieurs fois utilisé dans la VIGILANTE, de **processus d'apprentissages informels**<sup>23</sup>.

La pratique qui sert de toile de fond à cet ouvrage est celle d'intervenantes oeuvrant dans des **organismes communautaires québécois** (Montréal) pour femmes en difficulté et sans abri.

L'ouvrage est construit en **trois parties**.

→ La première est une **discussion théorique de la notion d'apprentissage expérientiel** avec un éclairage particulier des travaux pionniers de John DEWEY. L'ouvrage s'attache notamment à

lever une série de malentendus stériles dans les débats idéologiques qui prônaient tantôt la supériorité des savoirs d'expérience sur les apprentissages transmis traditionnellement par l'institution scolaire, tantôt, à l'inverse, la primauté de la pensée abstraite et « non utilitariste ». On voit, à ce propos, que **le débat actuel sur le thème des compétences** s'ancre en fait dans cinquante ans de polémiques. Les postulats défendus dans ce livre sont d'une part que les praticiens produisent des savoirs (en mettant en position centrale la notion de pratique réflexive), d'autre part que l'apprentissage est un acte social où l'être humain construit, incorpore et structure son expérience à travers ses interactions avec d'autres.

→ Ensuite, l'auteure décrit **le milieu de son intervention, les maisons d'hébergement pour femmes sans-abri**, les particularités du personnel y travaillant et son rapport à la formation. On y apprend que la formation professionnelle n'est pas toujours un critère d'embauche et ne peut donc pas être invoquée pour affirmer la compétence des intervenantes. Ces dernières en réfèrent souvent à la notion d'apprentissage sur le tas pour parler de ce sur quoi elles fondent leurs interventions. Mais cette affirmation sert souvent comme argument pour clôturer un débat que pour l'ouvrir.

→ C'est cette **forme d'apprentissage toujours affirmée mais jamais expliquée** que l'auteure s'est attelée à décrire dans la dernière partie du livre, en explorant la **dynamique entre expérience individuelle et collective** dans la production des savoirs d'expérience.

Ce livre est intéressant à plus d'un titre dans la mesure où on peut y trouver des éléments de compréhension de **l'attitude et des pratiques des moins qualifiés face à la formation**, notamment de comprendre un comportement souvent observé auprès de ce public, qui consiste à garder une **distance, voire une méfiance**, vis-à-vis des formations proposées à l'extérieur des services et à **privilégier des pratiques sur site**.

Paul LODEWICK

<sup>23</sup> Qui découlent des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Ces apprentissages ne sont pas structurés (en terme d'objectifs, de temps ou de ressources) et sont organisés, de manière consciente ou non, par les apprenants eux-mêmes. Dans ce contexte ils peuvent avoir un caractère intentionnel ou pas.



## 4. Brèves

### **EN BREF : « Violence contre certaines catégories de personnes. » Éclaircissements et interrogations à propos de la récente loi qui vise à réprimer plus sévèrement la violence contre certaines catégories de personnes**

La presse a abondamment fait écho à la **modification récente** (loi du 20 décembre 2006) **du code pénal** en vue de réprimer les faits de violence à l'encontre de certaines catégories de personnes. Notre intention ici est de tenter de voir **en quoi les faits éventuels portés à l'encontre du personnel du Non-Marchand privé** sont concernés par ce texte.

Nous écrivons bien « tenter », car il n'a pas été facile d'obtenir des éclaircissements ou des confirmations d'interprétations que nous faisons de ce **texte de loi, pourtant court mais pas toujours limpide**. Nous avons en effet à plusieurs reprises, **contacté le cabinet de la Ministre en charge de la Justice**, sans beaucoup de succès.

Nous livrons ce qui suit donc à titre d'hypothèse vraisemblable.



#### **Qui est concerné ?**

Verra **sa peine aggravée**, le coupable qui aura commis un crime ou délit envers les personnes suivantes dans l'exercice de leur fonction :

- Un **conducteur**, un accompagnateur, un contrôleur ou un guichetier d'un exploitant d'un réseau de transport public ;
- Un **facteur**, un **pompier**, un membre de la protection civile ;
- Un **ambulancier**, un médecin, un pharmacien, un kinésithérapeute, un infirmier ;
- Un membre du personnel affecté à l'accueil dans les **services d'urgence** des institutions de soins ;
- Un assistant social ou un psychologue d'un **service public**.

#### **A ces catégories, il convient aussi de rajouter :**

- Un membre du personnel ou de la direction des établissements **d'enseignement** ;
- Des personnes chargées de la prise en charge dans un **Institut médico-pédagogique** organisé ou subventionné par la communauté ;
- Un intervenant extérieur chargé par les autorités communautaires de prévenir et de résoudre les problèmes de **violence scolaire**.

#### **Qui n'est pas concerné ?**

Ne sont donc pas pris en compte dans cette liste limitative, **par exemple, les professionnels de la santé non cités, notamment les aides soignantes** sauf si elles travaillent éventuellement aux urgences, les **assistants sociaux** ou les **psychologues**



des services psychosociaux privés, le **personnel d'accueil** des CPAS, les **guichetiers** de la Poste<sup>24</sup>, etc.

On peut dès lors **se demander quelle est la logique qui préside** à la constitution de cette liste.

Lors des **discussions parlementaires**<sup>25</sup>, la ministre justifie ainsi le champ d'application de ce texte : « [il] est limité aux personnes qui remplissent une mission de service public fonctionnel ou une mission d'intérêt général dans les domaines de la mobilité, de la distribution du courrier, de la santé publique, de l'aide sociale ou de l'enseignement et qui dans l'exercice de leurs fonctions sont obligées, en vertu de leur statut ou de leur déontologie, d'entrer en contact avec le public bénéficiaire de leurs prestations. En outre, ces personnes exercent des métiers particulièrement exposés pour lesquels il est ardu de recourir à des mesures de protection soit en raison de l'infrastructure soit en raison de la difficulté à évaluer a priori les dangers qu'elles encourent. »

Face aux **amendements proposant une application plus large du texte** (en intégrant par exemple le personnel des services sociaux privés), la Ministre répond « que le signal que tente de donner le projet de loi [...] perd de sa force si on étend trop le champ d'application du texte. »

Qu'en pensent les aides soignantes ?

Paul LODEWICK

### **EN BREF : Portrait de l'enfance en Belgique. Une étude de l'ULG pour l'Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse**

La revue trimestrielle « Faits et Gestes »<sup>26</sup> du Secrétariat général de la Communauté française nous livre une intéressante synthèse d'une étude faite par l'ULG, ceci sur base de données du « **Panel Démographie familiale** » réalisé au niveau national en 1992 et 2002. Ce sont dès lors les **évolutions** de données relatives à l'enfance et à la jeunesse, sur une période de 10 ans, qui sont analysées. Ceci concerne principalement les **relations entre le mode de vie des enfants et leur environnement**.



Nous pointerons ici quelques enseignements majeurs. Le lecteur intéressé pourra se reporter à des documents plus exhaustifs accessibles sur la toile (voir adresses en fin d'article).

On notera d'abord, en matière de structure familiale, la **croissance continue des enfants qui vivent avec leur mère seule** (ou avec elle, en famille recomposée) : ce pourcentage est passé de **14 % en 1992 à 20 % en 2002**. Ce phénomène est d'autant plus important que les enfants sont plus âgés. Les enfants qui vivent avec le père seul ou en famille recomposée avec lui sont à peu près neuf fois moins nombreux (2 % en 92, 2,4 % en 2002).

Remarquable également **l'écart en matière de perception de la situation socioprofessionnelle** entre les habitants de la Communauté française et ceux de la Flandre : **42 % des ménages francophones** déclarent « **ne pas joindre aisément les deux bouts** » (32 % en 1992) contre ... **14 % en Flandre !** Même s'il s'agit d'une perception « subjective », la différence est impressionnante (ainsi que l'augmentation de 10 % en 10 ans).

<sup>24</sup> Alors que les facteurs sont « protégés » ainsi que les guichetiers des transports publics...

<sup>25</sup> Ces discussions sont disponibles sur le site de la Chambre.

<sup>26</sup> *Aux rythmes de l'enfance*, Faits et Gestes numéro 21, Hiver 2006-2007.



Ces données sont d'autant plus interpellantes que **l'environnement socioéconomique et familial exerce une influence considérable sur la réussite scolaire** des enfants<sup>27</sup>. Le niveau d'éducation de la mère et celui des revenus sont des facteurs qui pèsent lourds.

Ainsi, le taux d'échec scolaire en primaire passe de **5 % à 15 % si la mère a un diplôme du primaire ou de l'enseignement supérieur**. En matière de situation familiale, la séparation des parents joue également un rôle négatif sur la réussite scolaire à l'école primaire : **8 % d'échec pour les enfants qui vivent avec leurs deux parents** durant tout leur cycle d'études primaires, **20 % pour ceux dont les parents se sont séparés durant la scolarité primaire**.

**Les revenus sont déterminants, mais avec une intéressante exception** dans la tranche supérieure. L'unité de mesure est le « quartile », soit la zone de valeur (monétaire dans ce cas) qui divise l'ensemble des revenus en quatre parts égales. Le taux d'échec à l'école primaire des enfants dont les parents se situent dans le quartile le plus bas est de **14 %, alors qu'il est de 1 % pour le troisième quartile**. L'exception est constituée par les enfants des parents les plus riches (quatrième quartile), dont le taux d'échec remonte à 8 %. On pourra avancer l'hypothèse que trop d'aisance financière n'encourage pas certains au travail scolaire...

Parmi les autres données ; l'augmentation de la **consommation télévisuelle** (surtout pour les enfants de parents peu scolarisés)<sup>28</sup> et **l'usage dominant de la voiture** comme mode de transport pour se rendre à l'école. Seuls 4 % des enfants de 13 à 16 ans vont à l'école en bicyclette, 51 % en voiture et 31 % en transports publics.

Enfin, on notera **un recul interpellant en matière d'activités extrascolaires** (83 % en 1992, 71 % en 2002), sans doute en partie concurrencées par la **télévision**. Ce recul concerne **toutes les activités extrascolaires répertoriées** : sport, danse, dessin, musique, mouvement de jeunesse...



1936

Bernard DE BACKER

### Sur la Toile

<http://www.faitsetgestes.cfwb.be/>

<http://www.oejaj.cfwb.be>

<http://www.ulg.ac.be/psbh/index.htm>

<sup>27</sup> Le lecteur est invité à faire le rapport avec l'édito de cette VIGILANTE, et les écarts entre le niveau de formation initiale et continuée des Wallons et des Belges (et a fortiori des Flamands...).

<sup>28</sup> On pourrait dresser le portrait-robot de l'enfant ayant déjà connu un échec scolaire en primaire, vivant avec sa mère seule et au chômage, scotché devant la télévision pendant la plus grande partie de son temps libre...